

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

NON CONFORME

Date inspection: 05/02/2026 **Inspecteur:** Johan SolarSKI **Mentor:** **Installateur:** Misko Ingénieurs-Conseils SRL

Étiquette d'identification: **Référence client:**

N° TVA:BE 0538 547 859

Marque et type d'appareil de mesure: Numéro de serie: 23452057
Metrel MI3155

Date rapport: 05/02/2026

Adresse de l'installation

Rue Rue Saint-Mathias
Numéro 9
Boîte
Postcode 6700
Commune ARLON
Pays Belgique

Propriétaire

Nom Habitation
Rue Rue Saint-Mathias
Numéro 9
Boîte
Postcode 6700
Commune ARLON
Pays Belgique

Installateur

Nom -
N° TVA -
Numéro de téléphone +32 61 53 50 52
E-mail -

Type : maison

EAN : 54

Non communiqué

N° compteur : 65325701

Image du tableau de repartition et de manoeuvre:



Type de contrôle:

Distributeur: ORES
Nombres tableaux: 1
Prise de terre: Boucle

Visite de contrôle d'une installation domestique selon (AR 08/09/2019) - RGIE Livre 1 - 6.5. et 4.2.4.3.

Tension: 3~230V

Liaison comp / tableau: 10 mm²

Protection Max: : 35 A

Nombre de circuits: 22

Ri général: 3,88 MΩ

RE: 2,34 Ω

OK

OK



DISPOSITIF DE PROTECTION À COURANT DIFFÉRENTIEL - RÉSIDUEL

ΔI (mA)	In (A)	In - autres (A)	I _t	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40		22,5kA2s (3000A)	A	Tout	OK	OK
30	40		22,5kA2s (3000A)	A	EIJKL	OK	OK

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm ²)
Contrôle visuel (général)	OK	Contact direct	OK	Contact indirect	OK
Raccordement	OK	schéma en annexe par Aceg asbl NA			
Liaisons équipotentielle	PB	Section des conducteurs	OK		
Continuité	NOK	Éclairage / machines	OK		

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

- I1.01 Le schéma unifilaire de l'installation n'est pas présent. (Livre 1 Section 2.12 - 2.13 et 3.1.2)
- I1.03 Plan de position de l'installation n'est pas présent. (Livre 1 Section 2.12 - 2.13 et 3.1.2)
- I2.03 La continuité des conducteurs de protection et/ou équipotentielles n'est pas garantie . Les 2 doubles prises living façade avant. (Livre 1 Sous-section 5.3.5.3.G. et 5.4.3.5)
- I4.01 Connexion(s) équipotentielle(s) principale(s) non réalisée(s). (Livre 1 Sous-sections 5.4.4.1 et 5.1.6.2)
- I5.01 Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccords, etc. (Livre 1 Sous-section 3.1.3.1. et 3.1.3.3.A. et 5.1.6.1)
- I5.14 La tension nominale de service n'est pas indiqué clairement sur le tableau (Livre 1 Sous-section 3.1.3.3.)
- N32 La partie / les parties suivants sont contrôlée(s) selon Livre 1 Section 6.5. en 8.2.2.:
nota/note 27 Le code EAN de l'installation n'a pas pu nous être communiqué durant notre visite.

CONCLUSION

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions de l'AR 08/09/2019 - RGIE Livre 1. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le 5/2/2027. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

En outre pour les installations domestiques:

- la vérification de la disparition des infractions sera constatée par l'organisme agréé qui a réalisé la visite de contrôle
- le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions est informé dans un délai d'un an par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre d'annexe(s):

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

Durée de l'inspection: de 08:28 à 09:14

L'inspecteur Johan Solarski



SOLARSKI JOHAN

Johan Solarski
ACEG VZW - #493

Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au RGIE Livre 1 section 9.1.2.

Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.

Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.

Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie.

Qualité

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

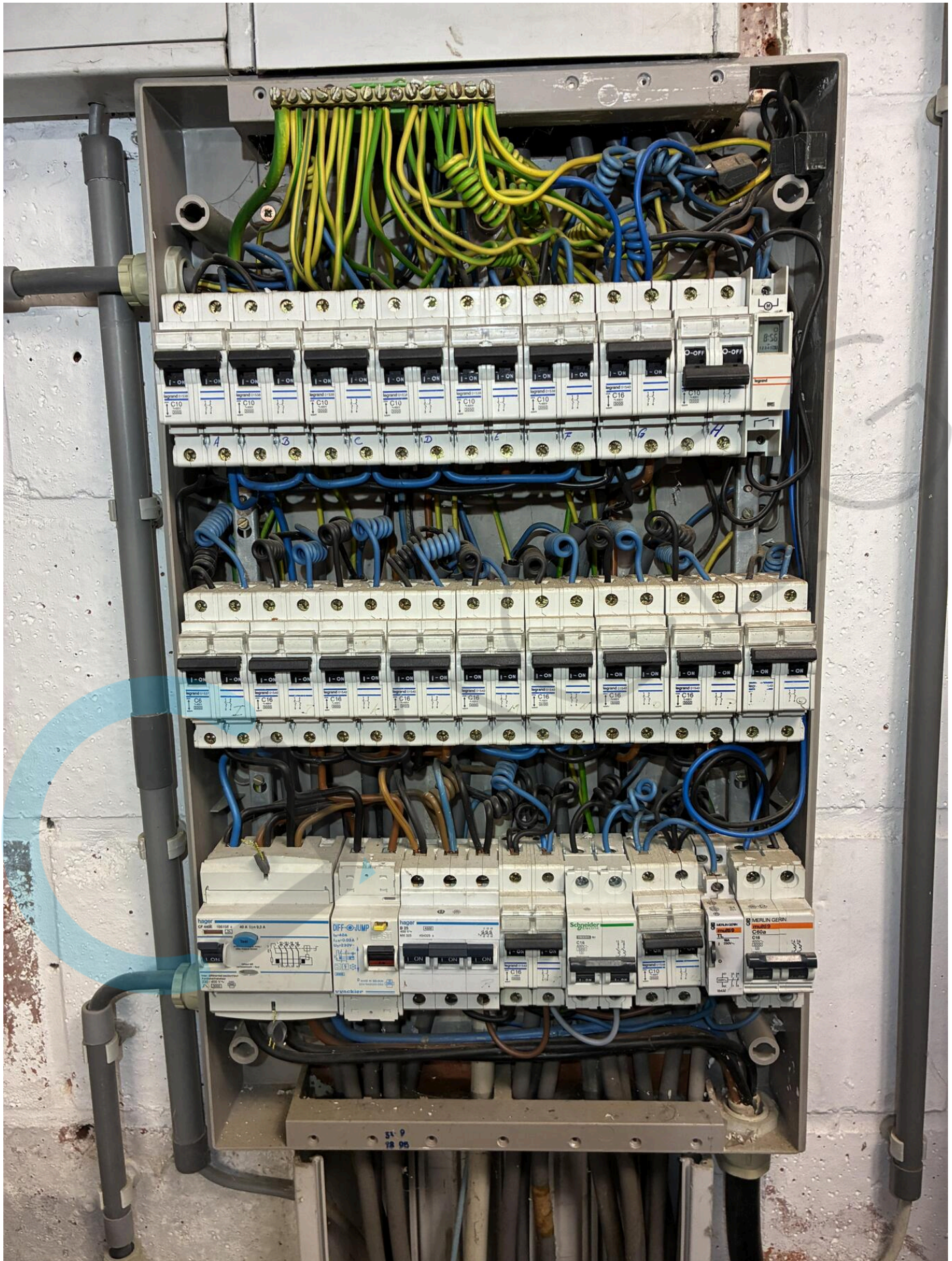
Pour toute question ou pour les conditions générales, veuillez consulter le site www.aceg.be

BE53 0689 0209 2953 | BTW BE0839.866.481

Feuille de route pour une installation qui n'est pas conforme:

Etape 1	Etape 2	Etape 3
Lisez ce protocole attentivement et faites en sortes que toutes les violations ont été mis en règle, et prenez notes des remarques éventuelle à retenir.	Quand toutes les violations ont été mis en ordre, reprenez contacte avec ACEG où avec l'inspecteur d'ACEG pour un nouveau rendez-vous.	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaire, ainsi que tout renseignements complémentaires.









DISJONCTEUR SECTIONNEUR **Técco**
VERT VISIBLE = COURANT COUPE
GROEN ZICHTBAAR = STROOM ONDERBROKEN
DS IV/3 No 9525 1662
Im 180 A 10000
15/40 A 400 V
ANSLUITAUTOMAAT SCHEDINGSSCHAKELAAR







